

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2362

4 octobre 2011

### SOMMAIRE

Bain Capital Everest (Luxco 2) S.à r.l. ....	113368	Secapital S.à.r.l. ....	113342
beTACS .....	113359	Securum Equity Partners - Business Social Network S.C.A. ....	113342
CEP II Starck S.à r.l. ....	113338	S.E.T.H. Société Européenne de Technolo- gie S.A. ....	113339
DWM Income Funds S.C.A. SICAV SIF .	113340	Silver Crescent S.à r.l. ....	113353
Eskatos .....	113359	Silver Sea Properties (Leamington Spa) S.à r.l. ....	113339
Juliet's Bakehouse S.à r.l. ....	113342	Smart Air S.A. ....	113342
Kirchberg Development GP S.à r.l. ....	113360	Smart Trustees S.A. ....	113353
Medical Services Constructions .....	113338	Sobepart S.A. ....	113353
Milareal S.à r.l. ....	113337	Société des Anciens Etablissements AU- TOCARS EMILE FRISCH .....	113340
Miroglio Finance Services S.A. ....	113374	Sodalux .....	113353
Murabaha Sweden 1 S.à r.l. ....	113353	Sofinpro International S.A. ....	113354
Paneurinvest S.A. ....	113330	Soparlec Spf S.A. ....	113354
Papillon Investments S.A. ....	113339	Sotis Entertainment S.à r.l. ....	113340
Parker Hannifin Lux Finco S.à r.l. ....	113355	Stadeco International S.A. ....	113353
Patron Wilanow S.à r.l. ....	113341	Stag S.A. ....	113355
PF Holdings S.A., SPF .....	113345	St. Barth Financière S.A. ....	113354
PGF II (Lime) S.A. ....	113376	SU Finance S.à r.l. ....	113355
PGF II (Temple) S.à r.l. ....	113352	Surfe S.A. ....	113367
Prada S.A. ....	113336	Tibertex Holding S.A. ....	113358
Prisrod (Luxembourg) S.A. ....	113354	Tradimex Sàrl .....	113355
Ravara S.A. ....	113376	Travelport Investor (Luxembourg) Part- nership S.E.C.S. ....	113359
Resadero Investments S.A. ....	113338	Trinseo S.A. ....	113368
Royalty Opportunities S.à r.l. ....	113338	T.R.I. S.A. ....	113359
S.A. des Services Techniques et Généraux .....	113339	Ulderich S.A. ....	113369
SBT Grundstücksentwicklungsgesellschaft Metzdorf S.A. ....	113340	Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl .....	113369
Schneider Invest S.A. ....	113340		
Schneider Invest S.A. ....	113341		
Schneider Invest S.A. ....	113341		
Schou S.à.r.l. ....	113341		

**Paneurinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 93.048.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of July

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Extraordinary General Meeting") of PANEURINVEST S.A., a public limited liability company ("société anonyme") duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 93.048, incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on the 28<sup>th</sup> of Avril 2003, published in the Mémorial C number 517 of the 13<sup>th</sup> of May 2003 (hereinafter referred to as the "Company").

The Extraordinary General Meeting is presided by Mr. Pierre METZLER, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary Mrs. Marilyne BELLINGER, private employee, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Secretary").

The Extraordinary General Meeting elects as scrutineer Mrs. Morgane IMGRUND, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Scrutineer").

These three individuals constitute the board of the Extraordinary General Meeting.

In accordance with the admission tickets attached to these minutes, the board of the Extraordinary General Meeting confirms that all shareholders holding all the shares are present or represented.

All the shareholders acknowledge having been duly convened and, insofar as the same is necessary, waive any publication and any right or action resulting from the absence of invitations to attend.

The admission tickets are accordingly confirmed as being signed "ne varietur" by the board of the Extraordinary General Meeting and the undersigned notary and attached to the present minutes.

The Chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the corporate capital of two hundred thousand euros (EUR 200,000.-) are present or validly represented at the meeting. The Extraordinary General Meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having been a prior convening notice.

II.- The agenda of the Extraordinary General Meeting is as follows:

*Agenda*

1. Amendment of article 2 of the articles of association of the Company which would be read as follows:

"The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises (including enterprises active in real estate investments) in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the acquisition, setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities, patents and real estate properties of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities, patents and real estate properties, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities, patents and real estate properties developed.

The Company may grant assistance by way of loans (interested bearing or interested free), advances, guarantees or securities or otherwise to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may proceed to the issue of bonds and debentures by way of public or private subscription and may borrow funds in any form in accordance with the Law."

2. Amendment of article 3, 3<sup>rd</sup> paragraph of the articles of association of the Company which would be read as follows:

"The Board of Directors of the Company may be authorized and instructed, within the frame set up in a resolution at a general meeting of shareholders to render effective such increase of the share capital in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of the shareholders, after a period expiring the

fifth anniversary of the publication in the "Mémorial Recueil des Sociétés et Associations" of the last amendment of these Articles of Association on July 7, 2011 for any authorized shares which have not yet been subscribed and which subscription the Board of Directors has neither resolved nor confirmed at that time; within the same frame the Board may decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and may accept subscription for such shares"

3. Amendment of article 3, 6th paragraph of the articles of association of the Company which would be read as follows:

"The Company may, to extent and under terms permitted by law, redeem its own shares"

4. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company which would be read as follows:

"The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, who shall not have a second or casting vote in the event of a tie, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

In case of urgency, any director may participate at any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part to the meeting to hear one another (always initiated from Luxembourg). The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings."

5. Amendment of article 10 of the articles of association of the Company which would be read as follows:

"The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two directors. In its relations with the banks only for transactions of a value up to including twenty thousand euros (EUR 20,000.-), the Company will be bound by the single signature of any director."

6. Sundry items

The Extraordinary General Meeting, considered itself as duly composed and convened.

Then the Extraordinary General Meeting representing two hundred thousand euros (€ 200,000.-) common shares of the Company deliberates and passes, via unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

The Extraordinary General Meeting resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company which would be read as follows:

"The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises (including enterprises active in real estate investments) in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the acquisition, setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities, patents and real estate properties of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities, patents and real estate properties, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities, patents and real estate properties developed.

The Company may grant assistance by way of loans (interested bearing or interested free), advances, guarantees or securities or otherwise to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may proceed to the issue of bonds and debentures by way of public or private subscription and may borrow funds in any form in accordance with the Law."

#### *Second resolution*

The Extraordinary General Meeting resolves to amend article 3, 3<sup>rd</sup> paragraph of the articles of association of the Company which would be read as follows:

"The Board of Directors of the Company may be authorized and instructed, within the frame set up in a resolution at a general meeting of shareholders to render effective such increase of the share capital in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of the shareholders, after a period expiring the fifth anniversary of the publication in the "Mémorial Recueil des Sociétés et Associations" of the last amendment of these Articles of Association on July 7, 2011 for any authorized shares which have not yet been subscribed and which subscription the Board of Directors has neither resolved nor confirmed at that time; within the same frame the Board may decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and may accept subscription for such shares"

#### *Third resolution*

The Extraordinary General Meeting resolves to amend article 3, 6<sup>th</sup> paragraph of the articles of association of the Company which would be read as follows:

"The capital of the Company may also be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders."

#### *Fourth resolution*

The Extraordinary General Meeting resolves to amend article 8 of the articles of association of the Company which would be read as follows:

"The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, who shall not have a second or casting vote in the event of a tie, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

In case of urgency, any director may participate at any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part to the meeting to hear one another (always initiated from Luxembourg). The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings."

#### *Fifth resolution*

The Extraordinary General Meeting resolves to amend article 10 of the articles of association of the Company which would be read as follows:

"The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two directors. In its relations with the banks only for transactions of a value up to including twenty thousand euros (EUR 20,000.-), the Company will be bound by the single signature of any director."

#### *Declarations, Costs, Evaluation*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 900.-.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the Chairman declares the Extraordinary General Meeting closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, such persons signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme PANEURINVEST S.A. avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 93.048, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 April 2003, publié au Mémorial C numéro 517 du 13 Mai 2003 (ci-après la «Société»).

L'Assemblée Générale est présidée par Maître Pierre METZLER, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyne BELLINGER, employée privée, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, (le «Secrétaire»).

L'Assemblée Générale désigne comme scrutateur Maître Morgane IMGRUND, avocat, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, (le «Scrutateur»).

Ces trois personnes constituent le bureau de l'Assemblée Générale.

Conformément aux certificats de blocage annexés au présent procès-verbal, le bureau de l'Assemblée Générale confirme que tous les actionnaires détenant toutes les actions sont présents ou représentés.

Tous les actionnaires se considèrent comme ayant été dûment convoqués et, pour autant que de besoin, renoncent à toute publication et à tout droit ou action résultant d'une absence de convocation.

Les certificats de blocage sont dès lors considérés comme étant signés «ne varietur» par le bureau de l'Assemblée Générale et le notaire instrumentant et attachés au présent procès-verbal.

Le Président déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 200.000,-. (deux cents mille euros) sont présents ou valablement représentés à l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise (y compris celles actives dans le secteur de l'investissement immobilier), ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à l'acquisition, création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et propriétés immobilières, de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et propriétés immobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres, brevets et propriétés immobilières.

La Société peut accorder tout concours par voie de prêts (avec ou sans intérêts), avances, garanties, sûretés ou autres, aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui favorise son développement. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut procéder à l'émission d'obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter des fonds sous quelque forme que ce soit, en conformité avec la Loi."

2. Modification du troisième paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le Conseil d'Administration de la Société peut être autorisé, et recevoir des instructions à cet effet, dans les limites fixées par résolution lors d'une assemblée générale des actionnaires, à rendre effectif de temps à autre un accroissement du capital, en totalité ou en partie, sous réserve de confirmation de cette autorisation lors d'une assemblée générale des actionnaires, après une durée venant à échéance à la date du cinquième anniversaire de la publication de la dernière modification du Statuts en date du 7 juillet 2011 au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations pour toute action autorisée n'ayant pas encore fait l'objet d'une souscription ni convenue ou confirmée par le Conseil d'Administration à ce moment-là. Dans les mêmes limites, le Conseil d'Administration est en droit de décider d'émettre des actions représentant cette augmentation totale ou partielle du capital et peut accepter des souscriptions pour lesdites actions."

3. Modification du sixième paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions"

4. Modification de l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le Conseil d'Administration devra choisir parmi ses membres un président, qui n'aura pas de second vote ou une voix prépondérante en cas de partage des voix et qui est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le Conseil d'Administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Tout administrateur peut désigner un autre administrateur comme mandataire qui agira à sa place à toute réunion du Conseil d'Administration. Cette procuration peut être écrite par télégramme, télex ou téléfax.

En cas d'urgence, tout administrateur, peut participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil puissent se comprendre mutuellement (ces conférences devront être initiés depuis le Luxembourg). Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration peut délibérer et prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions seront à prendre à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration."

5. Modification de l'article 10 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature d'au moins deux des administrateurs. Dans ses relations avec les banques pour des transactions dont la valeur n'excède pas vingt mille euros (EUR 20.000,-), la Société sera engagée par la signature d'un seul administrateur."

6. Divers.

L'Assemblée Générale des actionnaires se considère comme dûment constituée et convoquée.

Puis l'Assemblée Générale des actionnaires représentant deux cent mille (200.000) actions ordinaires de la Société, délibère et prend par vote unanime les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise (y compris celles actives dans le secteur de l'investissement immobilier), ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à l'acquisition, création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et propriétés immobilières, de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et propriétés immobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres, brevets et propriétés immobilières.

La Société peut accorder tout concours par voie de prêts (avec ou sans intérêts), avances, garanties, sûretés ou autres, aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui favorise son développement. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut procéder à l'émission d'obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter des fonds sous quelque forme que ce soit, en conformité avec la Loi."

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le Conseil d'Administration de la Société peut être autorisé, et recevoir des instructions à cet effet, dans les limites fixées par résolution lors d'une assemblée générale des actionnaires, à rendre effectif de temps à autre un accroissement du capital, en totalité ou en partie, sous réserve de confirmation de cette autorisation lors d'une assemblée générale des

actionnaires, après une durée venant à échéance à la date du cinquième anniversaire de la publication de la dernière modification du Statuts en date du 7 juillet 2011 au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations pour toute action autorisée n'ayant pas encore fait l'objet d'une souscription ni convenue ou confirmée par le Conseil d'Administration à ce moment-là. Dans les mêmes limites, le Conseil d'Administration est en droit de décider d'émettre des actions représentant cette augmentation totale ou partielle du capital et peut accepter des souscriptions pour lesdites actions."

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier le sixième paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions"

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le Conseil d'Administration devra choisir parmi ses membres un président, qui n'aura pas de second vote ou une voix prépondérante en cas de partage des voix et qui est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le Conseil d'Administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Tout administrateur peut désigner un autre administrateur comme mandataire qui agira à sa place à toute réunion du Conseil d'Administration. Cette procuration peut être écrite par télégramme, télex ou téléfax.

En cas d'urgence, tout administrateur, peut participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil puissent se comprendre mutuellement (ces conférences devront être initiés depuis le Luxembourg). Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration peut délibérer et prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions seront à prendre à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration."

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature d'au moins deux des administrateurs. Dans ses relations avec les banques pour des transactions dont la valeur n'excède pas vingt mille euros (EUR 20.000,-), la Société sera engagée par la signature d'un seul administrateur."

*Déclarations, Frais, Évaluation*

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement 900,-EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des actionnaires, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, lesquels ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Pierre METZLER, Marilyne BELLINGER, Morgane IMGRUND, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juillet 2011. Relation GRE/2011/2615. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Référence de publication: 2011110223/329.

(110126535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Prada S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 48.328.

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de juillet,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Prada S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 048.328, constituée sous la dénomination PREFEL S.A. suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 469, le 19 novembre 1994 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 6 juin 2011 suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Mr Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Lequel a désigné Monsieur Raymond THILL, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée a choisi Mr Gianpiero SADDI, précité, comme scrutateur (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée).

L'actionnaire unique de la Société représenté à la présente Assemblée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et le nombre d'actions de la Société qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le représentant des actionnaires et les membres du Bureau.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera également annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des articles 9, 12 et 13 des Statuts notamment afin de refléter l'inclusion d'un administrateur détenant l'autorisation d'établissement de la Société;
3. Nomination de M. Carlo Mazzi en tant qu'Administrateur-Délégué à la Gestion Journalière de la Société jusqu'à l'issue de son mandat d'administrateur;
4. Divers.

L'Assemblée, dûment représentée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de renoncer à toutes les convocations préalables, dans la mesure où les actionnaires ont été régulièrement convoqués et ont une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les articles 9, 12 et 13 des Statuts notamment afin de refléter l'inclusion d'un administrateur détenant l'autorisation d'établissement de la Société, de sorte qu'ils auront la teneur suivante:

« **Art. 9.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et un secrétaire. Il se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation. Le conseil ne peut délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, en ce compris au moins un administrateur détenant l'autorisation d'établissement en faveur de la Société présent ou représenté, le mandat donné par lettre, télex ou télégramme entre administrateurs en fonction étant admis. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, en ce compris au moins un administrateur détenant l'autorisation d'établissement en faveur de la Société.»

« **Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs les plus larges pour la gestion journalière de toutes les affaires entrant dans l'objet social à un ou plusieurs administrateurs détenant l'autorisation d'établissement en faveur de la Société, agissant individuellement ou conjointement (les Administrateurs Délégués pour la Gestion Journalière).

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société, sous l'observation de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par une résolution du Conseil et, dans le cadre de la gestion journalière, par le ou les Administrateurs Délégués pour la Gestion Journalière agissant individuellement.»



« **Art. 13.** La Société est engagée en toute circonstance par les signatures conjointes de deux administrateurs (en ce compris au moins un administrateur détenant l'autorisation d'établissement en faveur de la Société) ou par la seule signature d'un Administrateur Délégué pour la Gestion Journalière.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer M. Carlo Mazzi, détenant l'autorisation d'établissement en faveur de la Société, en tant qu'Administrateur Délégué pour la Gestion Journalière de la Société.

Le conseil d'administration se compose donc de la manière suivante:

- M. Carlo Mazzi, Administrateur Délégué pour la Gestion Journalière;
- M. Otto Bruderer, administrateur; et
- M. Carlo Nicoletti, administrateur.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 1.300.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

EN FOI DE QUOI le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: G. Saddi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 août 2011. LAC/2011/34989. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011114073/83.

(110130256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

### **Milareal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.024.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

##### *Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «MILAREAL S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 juillet 2011, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 août 2011. Relation: EAC/2011/10929.

- que la société «MILAREAL S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 132024,

constituée suivant acte notarié du 27 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2432 du 26 octobre 2007;

se trouve à partir de la date du 29 juillet 2011 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 28 mai 2011 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011118956/25.

(110136396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

---

**CEP II Starck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.535.

---

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 1<sup>er</sup> août 2011 que l'assemblée a nommé Erica Kathleen Herberg, née le 08/06/1974 à North Carolina, USA, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004- 2505 Washington DC, USA, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> août 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

CEP II Starck S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011114260/16.

(110130079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Resadero Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.991.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RESADERO INVESTMENTS SA*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011114097/11.

(110130355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Royalty Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.774.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011114100/10.

(110130646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Medical Services Constructions, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 65.086.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 665 du 18 septembre 1998, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 65086.

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire décidant la clôture de liquidation reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 août 2011, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 août 2011, relation: EAC/2011/10973,  
- que l'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

- que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Esch-sur-Alzette, le 11 août 2011.

Pour extrait

Le notaire

Référence de publication: 2011115404/22.

(110132249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

---

**S.A. des Services Techniques et Généraux, Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 48.146.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011114102/10.

(110130703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**S.E.T.H. Société Européenne de Technologie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 26.348.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114103/9.

(110131088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Silver Sea Properties (Leamington Spa) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.162.

---

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 mai 2011 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Pascale Le Denic-Nutz, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant de catégorie B, avec effet au 31 Mai 2011.

2. Nomination de Jessie Da Silva, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant de catégorie B, avec effet au 31 mai 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 02 août 2011.

Référence de publication: 2011114106/15.

(110130909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Papillon Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.034.

---

*Décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 27 juin 2011*

1. M. Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2016.

4. Monsieur Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *PAPILLON INVESTMENTS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011114782/20.

(110131103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**Société des Anciens Etablissements AUTOCARS EMILE FRISCH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1522 Luxembourg, 5, rue Jules Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 9.311.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114107/9.

(110130318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Sotis Entertainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 149.765.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 09 août 2011.

Référence de publication: 2011114109/10.

(110130736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**SBT Grundstücksentwicklungsgesellschaft Metzdorf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 106.101.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114111/9.

(110130365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Schneider Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.987.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011114112/10.

(110130345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**DWM Income Funds S.C.A. SICAV SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV  
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 149.210.

---

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 27. Juli 2011:*

Erneuerung des Mandats des Wirtschaftsprüfers PKF Abax Audit S.A., 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Das Mandat für den Wirtschaftsprüfer besteht bis zur ordentlichen Generalversammlung in 2012 für den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011.

Luxemburg, den 27. Juli 2011.

Unterschriften

Ein Zeichnungsberechtigter

Référence de publication: 2011114262/16.

(110130103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

**Schneider Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.987.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011114113/10.

(110130346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Schneider Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.987.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011114114/10.

(110130347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Schou S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9278 Diekirch, 27, rue Sauerwiss.

R.C.S. Luxembourg B 93.573.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011114115/10.

(110130702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Patron Wilanow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.337.

---

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 28 juillet 2011 que CP Realty II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B 109864, a cédé les 250 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Capital Park S.A., une société anonyme de droit Polonais, ayant son siège social à PL-02-674 Varsovie, Ul. Marynarska 11, enregistrée au Registre de Commerce de la Cour de Varsovie XIII, Division du Registre de Commerce National sous le numéro KRS 0000373001.

En conséquence de quoi, à partir du 28 juillet 2011, les détenteurs des 500 parts sociales de la Société sont:

- Real Management Sp.z o.o., détenant 250 parts sociales
- Capital Park S.A., détenant 250 parts sociales

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2011114778/19.

(110131129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 108.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2011114118/14.

(110130656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Smart Air S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.  
R.C.S. Luxembourg B 135.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011114122/10.

(110131056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Securum Equity Partners - Business Social Network S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 160.947.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2011114120/14.

(110130263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Juliet's Bakehouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 85.336.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Maidstone Holdings ULC, a company governed by the laws of Canada, having its registered office at Suite 1100, 1959 Upper Water Street, Halifax, NS B3J 3N2 an unlimited liability company incorporated under the laws of Nova Scotia, registered with the Registry of Joint Stock Companies under number 3255489 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5 rue Zénon Bernard L4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 20 July 2011 in Ireland.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated herein above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the Sole Shareholder of Juliet's Bakehouse S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85.336 (the "Company"), which has been incorporated under Luxembourg law on 19 December 2001 by notarial deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial C") under number 613, dated 19 April 2002.

The articles of association of the Company have been lastly amended by three notarial deeds enacted on 18 July 2011 by Maître Francis Kessler prenamed, not yet published in the Memorial C.

II.- That the twenty-eight million one hundred and sixtythree thousand five hundred and seventy-two (28,163,572) shares of a nominal value of one Canadian dollar (C\$ 1) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the Sole Shareholder can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. as sole liquidator of the Company for the liquidation period and determination of the powers of the liquidator; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions were taken:

#### *First resolution:*

It was resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting, acknowledges having been sufficiently informed of the agenda for the meeting, confirms that it considers the meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It was further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

#### *Second resolution:*

It was resolved, in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law") to declare the voluntary dissolution of the Company and to put it into liquidation (the "Liquidation").

#### *Third resolution:*

It was resolved to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 142.389, as sole liquidator of the Company (the "Liquidator").

It was resolved to grant the following powers to the Liquidator:

The Liquidator shall be fully empowered by Articles 144 to 151 of the Law.

He shall notably be empowered to represent the Company during and in the course of the liquidation process, to dispose of all the assets, to discharge all the liabilities and to distribute (in whole or in part only) the net assets of the Company to the Sole Shareholder in kind or in cash at any time during the liquidation process.

He may carry out any act provided for in Article 145 of the Law without the need for prior approval of the Sole Shareholder, including contribute the assets of the Company to other companies.

He may deal with, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, opposition or other encumbrances.

The Liquidator may in particular, without limiting the generality of the above, sell, exchange or alienate any and all movable property and/or rights of the Company, if the occasion arises.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and can refer to the accounts of the Company instead.

He may freely delegate specified and determined tasks and for a limited period part of his powers to one or more representatives on his own responsibility.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand euro (€ 1,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Maidstone Holdings ULC, une société régie selon le droit canadien, ayant son siège social sis à Suite 1100, 1959 Upper Water Street, Halifax NS B3J 3N2, une unlimited liability company constituée sous les lois de Nova Scotia, enregistrée au Registry of Joint Stock Companies sous le numéro 3255489 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant comme adresse professionnelle le 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 juillet 2011 en Irlande.

Cette procuration ayant été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et du notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme déclaré ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter comme suit:

I.- La partie comparante est l'Associé Unique de Juliet's Bakehouse S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.336 (la «Société»), constituée par acte notarié dressé par devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant au Luxembourg, le 19 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 613 du 19 avril 2002..

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par trois actes notariés du notaire instrumentant datés du 18 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C.

II.- Que les vingt-huit millions cent soixante-trois mille cinq cent soixante-douze (28.163.572) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar canadien (C\$ 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'Associé Unique peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique déclare avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Dissolution et liquidation de la Société;
3. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l en tant que liquidateur unique de la Société pour la durée de la liquidation et détermination des pouvoirs du liquidateur; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour de l'assemblée, confirme qu'il considère la réunion valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation concernée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Il est décidé, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), de déclarer la dissolution volontaire de la Société et de la mettre en liquidation (la «Liquidation»).

#### *Troisième résolution:*

Il est décidé de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l, une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B142.389, en tant que liquidateur unique de la Société (le «Liquidateur»).

Il est décidé d'attribuer les pouvoirs suivants au Liquidateur:

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 151 de la Loi.



Il sera notamment habilité à représenter la Société durant le processus de liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société à l'Associé Unique, en espèces ou en nature, à tout moment au cours du processus de liquidation.

Il peut notamment accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans autorisation préalable de l'Associé Unique, y compris apporter les actifs de la Société à d'autres sociétés.

Il peut traiter, avec ou sans paiement, tous les droits incorporels, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement.

Le Liquidateur peut en particulier, sans que l'énumération suivante ne soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens mobiliers et droits de la Société, et aliéner ledit ou lesdits biens le cas échéant.

Le Liquidateur est exempté de dresser un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Il peut librement déléguer, sous sa propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, à un ou plusieurs mandataires, partie de ses pouvoirs.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en rapport avec le présent acte, s'élèvent à environ mille euros (€ 1.000,-).

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette au jour cité en tête de ce document.

Lecture ayant été faite à la personne comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que, sur demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10277. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.*

POUR EXPEDITON CONFORME.

Référence de publication: 2011113996/149.

(110130396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

### **PF Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 162.724.

#### — STATUTES

In the year two thousand eleven, on the 12<sup>th</sup> of July,

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, public notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

- TRUSTSER S.A., a "société anonyme" incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" of Luxembourg under number B 145 916, as Sole Shareholder, represented by Mr. Alessandro CUSUMANO, residing professionally in 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, by virtue of a proxy established on 12<sup>th</sup> of July, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in its capacity, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation a "Société Anonyme" to form:

#### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** A joint stock company (société de gestion de patrimoine familial) is herewith formed under the name of "PF HOLDINGS S.A., SPF".

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a

resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets as defined in article 2 of the law of May 11, 2007.

Financial assets must be understood as (i) financial instruments pursuant to the law of August 5, 2005 concerning financial guarantee contracts and (ii) assets and cash of whatsoever kind hold in accounts.

The object of the Company is also, in conformity with the law of May 11, 2007, the taking of participating interests, in whatsoever form, in other companies and the development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of negotiable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise.

The Company may also acquire, create, develop and sell any patents together with any rights attached thereto. It may among others acquire by way of contribution, subscription, bought deal, option, purchase or otherwise all securities and patents and realize them by way of sale, transfer exchange or otherwise, develop these activities and patents by whom and by whatever means, participate in the creation and the development of any company.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct interest.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment or development of its purposes remaining always, however, within the limits established by the law of May 11, 2007."

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31.000,(thirty one thousand euro) divided into 310 ( three hundred ten) shares with a nominal value of EUR 100,-( one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders. The shares of the company are reserved to investors as defined in article 3 of the law of May 11<sup>th</sup> 2007.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorization to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorize the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held at the registered office or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the first Monday of the month June at 11 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next business day.

**Art. 16.** The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### General disposition

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended and the law of May 11, 2007 related to the sociétés de gestion de patrimoine familial shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2011.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2012.

#### Subscription and Payment

Thereupon appeared, the following subscriber hereafter mentioned which declared to subscribe and to have fully paid up as follows:

Name of Subscriber	Number of shares	Share capital (EUR)	% of share capital
TRUSTSER S.A., aforementioned . . . . .	310	31.000	100%
Total . . . . .	310	31.000	100%

The thirty one thousand (31,000) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1.200.-.

#### General meeting of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the Company's entire issued share capital has immediately proceeded to a general meeting of the shareholder. The general meeting of the shareholder has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:

- Mr. Massimiliano Seliziato, private employee, born on January 6<sup>th</sup> 1982 in Merano, Italy, professionally residing at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg

- Mr. Alessandro Cusumano, private employee, born on April 6<sup>th</sup> 1981, in Borgomanero, Italy, professionally residing at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg

- Mrs. Marion Gérard, private employee, born on June 21<sup>th</sup>, 1980 in Thionville, France, professionally residing at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

2. The following person is appointed as statutory auditor of the Company:

Bithia S.A., société anonyme under the law of Switzerland, having its registered office at Steinhauserstrasse, CH-6340 Baar, Switzerland, registered under number CH-170.3.034.733-4 in the Kanton Zug.

3. The term of the office of the members of the board of directors and of the statutory auditor shall end on the date when the general meeting of shareholders shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year ending on December 31, 2015 or at any time prior to such date as the general meeting of the shareholder may determine.

4. The address of the Company's registered office is set at 3, rue des Bains in L-1212 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le douze juillet.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

#### A COMPARU:

- TRUSTSER S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, inscrite auprès du registre des sociétés de Jersey sous le numéro B 145 916, en tant que actionnaire unique, représentée par M. Alessandro CUSUMANO, résident professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 juillet 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme (société de gestion de patrimoine familial) sous la dénomination de «PF HOLDINGS S.A., SPF».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique de à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers tels que définis à l'art. 2 de la loi du 11 mai 2007.

Par actifs financiers, il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

L'objet de la société est, en conformité avec la loi du 11 mai 2007, la prise de participation, dans quelque forme que ce soit, dans des autres sociétés et le développement de ces participations.

La société peut en particulier acheter tous titres négociables par voie d'apport, souscription, option, achat ou d'autre manière.

La société peut acheter, créer, développer et vendre tous brevets et tous droits y relatifs. Entres autres la société peut acheter par voie d'apport, souscription, prise ferme, option, achat ou par toute manière que ce soit tous titres et brevets et le mettre en valeur par la vente, le transfert, l'échange ou de toute autre manière, développer ces activités et brevets de toute manière, participer à la création et au développement de toutes sociétés.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit même par l'émission de titres obligataires et fournir toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans les quelles elle détient un intérêt direct.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,-(trente et un mille euro) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent Euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions de la société sont réservées aux investisseurs tels que définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Toutes nouvelles actions à souscrire en numéraire doivent être offertes de préférence aux actionnaires proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions.

Le conseil d'administration peut fixer un délai durant lequel le droit de souscription préférentielle peut être exercé. Cette période ne peut être inférieure à 30 jours à dater de l'envoi aux actionnaires d'une lettre recommandée avec accusé de réception annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois dans les termes et les conditions prévus par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à (i) délibérer sur une augmentation de capital (ii) ou sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Cette résolution doit être approuvée par l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2012.

#### Souscription

La comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit (EUR)	% du capital social
TRUSTSER S.A., prenommée .....	310	31.000	100%
Total .....	310	31.000	100%

Les 310 actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de Trente et un mille Euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ Euros 1.200.-.

### Résolution de l'actionnaire unique

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

- Mr. Massimiliano Seliziato, employé privé, né le 6 janvier 1982 à Mirano, Italie, résident professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg

- Mr. Alessandro Cusumano, employé privé, né le 6 avril 1981 à Borgomanero, Italie, résident professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg

- Mrs. Marion Gérard, employée privée, née le 21 juin 1980 à Thionville, France, résident professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Bithia S.A., société anonyme, ayant son siège social à Steinhäuserstrasse, CH-6340 Baar, Suisse, inscrite sous le numéro CH-170.3.034.733-4 auprès du Registre du Commerce du Kanton Zug.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2015 ou à tout moment précédent tel qu'éventuellement décidé par l'assemblée des actionnaires.

5. Le siège social de la société est fixé au 3, rue des Bains à L-1212 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. CUSUMANO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, actes civils le 19 juillet 2011, RED/2011/1512: Reçu soixante quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Redange-sur-Attert, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011114069/379.

(110130419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

### **PGF II (Temple) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 82.104,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.651.

#### *Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle le 1<sup>er</sup> août 2011*

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 Décembre 2011:

1. Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg : Gérant de la Société;

2. Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg : Gérant de la Société;

3. Monsieur Mark CRADER, demeurant professionnellement à The Wall House, Boundway Hill, SO41 6EN, Sway Royaume Uni : Gérant de la Société;

4. La société Ernst & Young S.A., ayant son siège social à 7 Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach, Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771; commissaire aux comptes de la société.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011115463/22.

(110132166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

---

**Stadeco International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.732.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2011*

L'assemblée, à l'unanimité des voix présentes et représentées accepte la démission de Mme Hélène DUVILLIER épouse GUILLON, née le 10 juin 1960 à Roubaix, demeurant 4009 Bis, route de Thionville, F-13090 Aix-En-Provence au poste d'administrateur et nomme Mme Yamina Benallal, née le 3 février 1971 à Thionville, demeurant professionnellement 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au poste d'administrateur, pour une durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114132/13.

(110130317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Silver Crescent S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Murabaha Sweden 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.238.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011114121/11.

(110130889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Smart Trustees S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 147.129.

—  
*Rectificatif L110129900 enregistré et déposé le 08/08/2011*

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011114123/11.

(110130337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Sobepart S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.944.

—  
Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011114124/10.

(110130477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Sodalux, Société Anonyme.**

Siège social: L-6685 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 16.768.

—  
Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011114126/11.

(110130697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Sofinpro International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.209.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114127/9.

(110130982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Prisrod (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 39.496.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 août 2011*

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Mademoiselle Danielle SCHULLER en remplacement de Monsieur Gilbert DIVINE démissionnaire et lui donne pouvoir d'engager la société sous sa signature conjointe.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 10 août 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011114789/19.

(110131548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**Soparlec Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.482.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114128/9.

(110130981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**St. Barth Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.837.

RECTIFICATIF

Cette mention rectificative remplace la version déposée antérieurement le 26 février 2010 sous le No: L100028940

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114131/11.

(110130553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**Stag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 136.365.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2011114133/10.

(110130378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

**SU Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 131.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011114134/11.

(110131012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

**Tradimex Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7317 Steinsel, 1, rue Paul Eyschen.  
R.C.S. Luxembourg B 133.659.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 août 2011.

*Pour TRADIMEX SARL*  
Fiduciaire FORIG SC

Référence de publication: 2011114157/13.

(110131063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

**Parker Hannifin Lux Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 158.186.

In the year two thousand and eleven, on the first day of July, at 4.00 p.m.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PARKER HANNIFIN HOLDING EMEA S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 158.169, incorporated on 1 December 2010, by deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, number 412, on 3 March 2011 ("PH EMEA"), here represented by Maître Jean STEFFEN, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private signature on 1 July 2011.

The proxy having been signed *in varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed company is the holder of parts representing the entire equity capital of PARKER HANNIFIN LUX FINCO S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 158.186, incorporated on 1 December 2010, by deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, number 705, on 13 April 2011 (the "Company").

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-) by the issue of one (1) new part, having a par value of one Euro (EUR 1.-), at a total subscription price of four hundred twenty seven million four hundred twenty nine thousand two hundred thirty two Euros (EUR 427,429,232).

2. Subscription of the sole (1) new part by the sole existing participant of the Company, PH EMEA, and payment thereof and of the premium attached thereto by a contribution in kind of the following assets: (i) a claim held by PH EMEA against PARKER HANNIFIN FRANCE HOLDING SAS, a société par actions simplifiées incorporated under the laws of France, with registered office 17, rue des Bûchillons, ZI du Mont-Blanc, Ville la Grand, F-74112 Annemasse, and registered with the Registry of Commerce and Companies of Thonon-les-Bains under number 778 116 038; (ii) a claim held by PH EMEA against PARKER HANNIFIN (NORWAY) HOLDINGS AS, a limited liability company, incorporated under the laws of Norway, with registered office at Rambergveien 1, 3115 Tønsberg, registered with the Norwegian Register of Business Enterprises under number 991 727 779 and (iii) a claim held by PH EMEA against PARKER HANNIFIN GLOBAL CAPITAL MANAGEMENT, a ‘société à responsabilité limitée’, incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 113.372; whose existence and value are documented by (i) a contribution certificate dated 1 July 2011 and issued by PH EMEA, and (ii) a valuation certificate dated 1 July 2011 and issued by the Company.

1. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 6. Share capital.** The capital is fixed at twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-), represented by twelve thousand five hundred and one (12.501) parts with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up.

II. That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to increase the subscribed capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-) by the issue of one new part, one (1) new part, having a par value of one Euro (EUR 1.-), at a total subscription price of four hundred twenty seven million four hundred twenty nine thousand two hundred thirty two Euros (EUR 427,429,232).

*Subscription and Payment*

Subscription of the one new part by PH EMEA and payment of the aggregate amount of the subscription price of four hundred twenty seven million four hundred twenty nine thousand two hundred thirty two Euros (EUR 427,429,232), out of which one Euro (EUR 1.-) represents the nominal value of the one (1) newly issued part, through contribution in kind of: (i) a claim held by PH EMEA against PARKER HANNIFIN FRANCE HOLDING SAS, a société par actions simplifiées incorporated under the laws of France, with registered office 17, rue des Bûchillons, ZI du Mont-Blanc, Ville la Grand, F-74112 Annemasse, and registered with the Registry of Commerce and Companies of Thonon-les-Bains under number 778 116 038; (ii) a claim held by PH EMEA against PARKER HANNIFIN (NORWAY) HOLDINGS AS, a limited liability company, incorporated under the laws of Norway, with registered office at Rambergveien 1, 3115 Tønsberg, registered with the Norwegian Register of Business Enterprises under number 991 727 779 and (iii) a claim held by PH EMEA against PARKER HANNIFIN GLOBAL CAPITAL MANAGEMENT, a ‘société à responsabilité limitée’, incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 113.372;

Proof of the existence and value of the contribution for an amount of four hundred twenty seven million four hundred twenty nine thousand two hundred thirty two Euros (EUR 427,429,232) has been given by delivery of (i) a contribution certificate dated July 1, 2011 and issued by the management of PH EMEA, and (ii) a valuation certificate dated July 1, 2011 and duly signed by the managers of the Company.

*Second resolution*

The general meeting subsequently resolved to amend Article 6 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 6. Share capital.** The capital is fixed at twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-), represented by twelve thousand five hundred and one (12.501) parts with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up.”

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital with premium are estimated at approximately six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Follows the french version**

L'an deux mille onze, le premier juillet, à 16.00 heures.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

PARKER HANNIFIN HOLDING EMEA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.169, constituée par acte daté du 1<sup>er</sup> décembre 2010 par acte de notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 412, le 3 mars 2011 («PH EMEA»),

représentée par Maître Jean STEFFEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La société susvisée est un détenteur de la totalité du capital de PARKER HANNIFIN LUX FINCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.186, constituée par acte daté du 1<sup>er</sup> décembre 2010 et reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C numéro 705, le 13 avril 2011 («la Société»).

La partie comparante, représentée tel que indiqué ci-avant, a invité le notaire à constater que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) à un montant total de souscription de quatre cent vingt sept millions quatre cent vingt neuf mille deux cent trente deux Euros (EUR 427.429.232,-).

La souscription de l'unique part sociale par l'associé unique de la PH EMEA et le paiement de la prime d'émission s'effectuant par l'apport en nature des actifs suivants : (i) certains droits de recevoir détenus par PH EMEA à l'encontre de PARKER HANNIFIN FRANCE HOLDING SAS, une société par actions simplifiées, constituée et existant selon les lois de France, avec siège social à 17, rue des Bûchillons, ZI du Mont-Blanc, Ville la Grand, F-74112 Annemasse, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Thonon-les-Bains sous le numéro 778 116 038; (ii) certains droits de recevoir détenus par PH EMEA à l'encontre de PARKER HANNIFIN (NORWAY) HOLDINGS AS, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Norvège, avec siège social à Rambergveien 1, 3115 Tønsberg, immatriculée au Registre des sociétés commerciales de Norvège sous le numéro 991 727 779 et (iii) un droit de recevoir détenu par PH EMEA à l'encontre de Parker Hannifin Global Capital Management, une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, avec son siège social à 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.372.

dont l'existence et la valeur sont documentées par (i) un certificat d'apport en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011 et émis par PH EMEA, et (ii) un certificat d'évaluation daté du 1<sup>er</sup> juillet 2011 et émis par la Société.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la précédente résolution:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Ces faits exposés, les résolutions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire conformément à l'ordre du jour:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) à un montant total de souscription de quatre cent vingt sept millions quatre cent vingt neuf mille deux cent trente deux Euros (EUR 427.429.232,-).

### *Souscription et paiement*

La souscription de l'unique (1) nouvelle part sociale par PH EMEA et paiement de montant total de la valeur de souscription de quatre cent vingt sept millions quatre cent vingt neuf mille deux cent trente deux Euros (EUR 427.429.232,-) dont un Euro (EUR 1,-) représente la valeur nominale de une (1) nouvelle part sociale émise. Ce montant total de souscription étant payé par un apport en nature de (i) certains droits de recevoir détenus par PH EMEA à l'encontre de PARKER HANNIFIN FRANCE HOLDING SAS, une société par actions simplifiées, constituée et existant selon les lois de France, avec siège social à 17, rue des Bûchillons, ZI du Mont-Blanc, Ville la Grand, F-74112 Annemasse, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Thonon-les-Bains sous le numéro 778 116 038; (ii) certains droits de recevoir détenus par PH EMEA à l'encontre de PARKER HANNIFIN (NORWAY) HOLDINGS AS, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Norvège, avec siège social à Rambergveien 1, 3115 Tønsberg, immatriculée au Registre des sociétés commerciales de Norvège sous le numéro 991 727 779 et (iii) un droit de recevoir détenu par PH EMEA à l'encontre de Parker Hannifin Global Capital Management, une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, avec son siège social à 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.372.

La preuve de l'existence et de valeur de l'apport d'un montant quatre cent vingt sept millions quatre cent vingt neuf mille deux cent trente deux Euros (EUR 427.429.232,-) a été apportée par une délivrance de (i) certificat d'apport daté du 1<sup>er</sup> juillet 2011 et constitué par les gérants de PH EMEA, et (ii) un certificat d'évaluation daté du 1<sup>er</sup> juillet 2011 et constitué par la Société.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la société comme suit:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence de la présente augmentation de capital s'élève à approximativement six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, précédé d'une version anglaise. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Steffen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9197. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé):* Line Gerard.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113374/169.

(110129567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

---

### **Tibertex Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

BDO Tax & Accounting a décidé de dénoncer le siège avec effet au 4 août 2011 de la société

Tibertex Holding S.A., Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 85.087.

Luxembourg, le 5 août 2011.

BDO Tax & Accounting

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2011114139/12.

(110130277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---

**T.R.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 50.584.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 08 août 2011.  
Référence de publication: 2011114137/10.  
(110130356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

**Travelport Investor (Luxembourg) Partnership S.E.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 1.073.826.811,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 143.470.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3051 du 31 décembre 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Travelport Investor (Luxembourg) Partnership S.E.C.S.

Signature

Référence de publication: 2011114144/15.

(110131126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

**beTACS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 7, rue Raymond Poincaré.  
R.C.S. Luxembourg B 160.749.

*Résolutions prises par l'associé unique du 03/08/2011*

Il résulte des résolutions prises par l'associé:

- que la démission de Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT de sa fonction de gérant est acceptée avec effet immédiat;
- que Monsieur Steve BECKER, comptable-fiscaliste, né à Ettelbruck, le 29 mars 1977, demeurant à L-7731 Colmar-Berg, 22, rue Langenfeld, a été nommé, pour une durée indéterminée, comme nouveau gérant de la Société et que son pouvoir de signature a été fixé comme suit:

«La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.»

Il est également constaté, que suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé du 03/08/2011, acceptée conformément à l'article 1690 du code civil, respectivement à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et considérée pour valablement signifiée à la Société par le gérant, que les cent (100) parts sociales représentatives du capital social de la Société sont dorénavant détenues par Monsieur Steve BECKER, préqualifié.

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

Steve BECKER

Gérant

Référence de publication: 2011115604/22.

(110130670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

**Eskatos, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 137.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 et la distribution de dividende relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Katie AGNES / Claire-Ingrid BERGE

*Mandataire Principal / Fondée de Pouvoir*

Référence de publication: 2011114263/14.

(110129836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

**Kirchberg Development GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 162.497.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth of July.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Alain Kinsch, réviseur d'entreprises, having his professional address at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach;

here represented by Camilo Luna, professionally residing at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Munsbach, Luxembourg on 18 July 2011;

2. Mr Jeannot Weyer, réviseur d'entreprises, having his professional address at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach;

here represented by Camilo Luna, professionally residing at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Munsbach, Luxembourg on 18 July 2011; and

3. Mr John Hames, expert-comptable, having his professional address at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach;

here represented by Camilo Luna, professionally residing at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Munsbach, Luxembourg on 18 July 2011,

(together, the Subscribers).

The said powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Kirchberg Development GP S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The purpose of the Company is the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

In particular, the Company will contribute to the development of Kirchberg Property Company S.C.A, a partnership limited by shares which the Company will manage and administer as unlimited partner.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and privately issue bonds.

The Company may carry out any commercial, industrial, real estate or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Munsbach.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Munsbach by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,600 (twelve thousand six hundred Euro), represented by 12,600 (twelve thousand six hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.



**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by decision of the meeting of the shareholders of the Company (the Shareholders' Meeting), in accordance with article 15 of these articles of association (the Articles).

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the Shareholders' Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the Shareholders' Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 15 of the Articles.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the Shareholders' Meeting, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the Board may be appointed by the Board for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Board will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the Shareholders' Meeting fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any two members of the Board.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the Board.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the Board will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy.

A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The

participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** The annual Shareholders' Meeting shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within four months after the close of the financial year.

Other Shareholders' Meeting may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at Shareholders' Meeting, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the Shareholders' Meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's financial year starts on the 1 January of each year and ends on 31 December of the following year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, Reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the Board may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription and Payment*

All the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares having a nominal value of 1 Euro (one Euro) each have been subscribed by the Subscribers as follows:

Alain Kinsch, prenamed: . . . . .	4,200 (four thousand two hundred) shares;
Jeannot Weyer, prenamed: . . . . .	4,200 (four thousand two hundred) shares; and
John Hames, prenamed: . . . . .	<u>4,200 (four thousand two hundred) shares</u>
Total: . . . . .	12,600 (twelve thousand six hundred) shares

The subscribed shares have been fully paid up by a contribution in cash in an amount of EUR 12,600 (twelve thousand six hundred Euro), which is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate (the Blocking Certificate).

*Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2011.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-

*Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

(1) the number of managers is fixed at three (3). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Alain Kinsch, réviseur d'entreprises, born in Luxembourg, on 18 June 1971, with professional address at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach;

- Mr Jeannot Weyer, réviseur d'entreprises, born in Clervaux, on 9 January 1964, with professional address at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall, 2 L-5365 Munsbach; and

- Mr John Hames, expert-comptable, born in Ettelbruck, on 6 August 1967, professionally residing at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

(2) the registered office of the company is established at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

(3) the appointment of Mr Werner Weynand, born in Saint Vith (Belgium), on 29 March 1961, with professional address at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L5365 Munsbach, as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company, until the annual general meeting of 2012.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-neuf juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Alain Kinsch, réviseur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle à 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach;

ici représenté par Camilo Luna, résidant au 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Munsbach, Luxembourg, le 18 juillet 2011;

2. M. Jeannot Weyer, réviseur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle à 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach;

ici représenté par Camilo Luna, résidant au 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Munsbach, Luxembourg, le 18 juillet 2011; et

3. M. John Hames, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle à 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach;

ici représenté par Camilo Luna, résidant au 33 avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Munsbach, Luxembourg, le 18 juillet 2011,

(ensemble, les Souscripteurs).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble avec l'acte à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités respectives, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de " Kirchberg Development GP S.à r.l." (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, son objectif principal étant d'acquérir, développer, promouvoir, vendre, gérer ou louer des biens immobiliers.

En particulier, la Société participera au développement de la société en commandite par actions Kirchberg Property Company SCA, dont elle assumera la gérance et l'administration en tant qu'actionnaire commandité.

La Société peut consentir des garanties, des prêts ou apporter toute assistance financière ou aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ainsi qu'à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations par voie de placement privé.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, immobilières ou financières qu'elle jugera utiles à la réalisation et au développement de son objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une résolution du gérant/ conseil de gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.600 EUR (douze mille six cents Euros) représenté par 12.600 (douze mille six cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés de la Société (l'Assemblée des Associés), conformément à l'article 15 des présents statuts (les Statuts).

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toute cession de parts sociales détenues par l'associé unique est libre.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être agréée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales, à condition que la Société dispose de réserves distribuables ou des fonds suffisants pour cela.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales qu'elle détient dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou par l'Assemblée des Associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts de la Société en vertu de l'article 15 des statuts s'appliquent.

**Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un des associés, ne met pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil). Le ou les gérant(s) ne doivent pas forcément être des associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée des Associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du Conseil peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le Conseil désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du Conseil.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée des Associés par la loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout membre du Conseil.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant délégué déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Conseil ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil.

En cas de pluralité de gérants, tous les gérants seront notifiés de toute réunion du Conseil par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visio-conférence ou par ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visio-conférence ou par ou par tout autre moyen de communication similaire auquel il est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera considéré comme ayant été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du Conseil, si un président a été désigné. Les procurations, éventuelles, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générales des associés.** Chaque année, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice comptable, l'Assemblée des Associés annuelle se réunira au siège social de la Société ou en tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans la convocation.

D'autres assemblées de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, pourront être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée des Associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, selon le cas, le gérant ou le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfiques, Réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société ne doit être contrôlée par un commissaire aux comptes que si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

L'intégralité des 12.600 (douze mille six cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune ont été souscrites par les Souscripteurs comme suit:

Alain Kinsch, prénommé: . . . . .	4.200 (quatre mille deux cents) parts sociales;
Jeannot Weyer, prénommé . . . . .	4.200 (quatre mille deux cents) parts sociales; et
John Hames, prénommé: . . . . .	4.200 (quatre mille deux cents) parts sociales.
Total: . . . . .	<u>12.600 (douze mille six cents) parts sociales</u>

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en espèces, de sorte que la somme de 12.600 EUR (douze mille six cents Euros) se trouve à la disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage (le Certificat de Blocage).

#### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

#### *Evaluation ses frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200.

#### *Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

(1) les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois). L'assemblée nomme en tant que gérants pour une durée indéterminée:

- M. Alain Kinsch, réviseur d'entreprises, né le 18 juin 1971 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach;

- M. Jeannot Weyer, réviseur d'entreprises, né le 9 janvier 1964 à Clervaux, ayant son adresse professionnelle à 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach; et

- M. John Hames, expert-comptable, né le 6 août 1967 à Ettelbruck, ayant son adresse professionnelle à 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

(2) le siège social de la Société est établi au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

(3) la nomination de M. Werner Weynand, réviseur d'entreprises, né à Saint Vith (Belgique), le 29 mars 1961, ayant son adresse professionnelle à 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, en tant que commissaire de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qui en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. LUNA, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2011 Relation: LAC/2011/33417. Reçu soixante-quinze euros 75.-EUR.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107843/381.

(110123765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

### **Surfe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 119.846.

L'an deux mille onze, le trois août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "Surfe S.A.", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 119846, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2122 du 14 novembre 2006,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT, en date du 8 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 545 du 5 avril 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Sabrina MEKHANE, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
  2. Nomination de Monsieur Alain NOULLET, employé privé, né à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), le 2 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
  3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
  4. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
  5. Divers.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Alain NOULLET, préqualifié, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'en date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, S. MEKHANE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2011. LAC/2011/35638. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011116660/82.

(110133426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

---

**Trinseo S.A., Société Anonyme,  
(anc. Bain Capital Everest (Luxco 2) S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.549.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Aout 2011

Référence de publication: 2011114146/11.

(110130375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

---



**Ulderich S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 103.175.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ULDERICH S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Alexis DE BERNARDI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011114163/12.

(110130756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

**Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 200.411.604,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 85.552.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of June, at 4:30 p.m.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch sur Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- Weatherford Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 83.925 (the "WLS");

- Weatherford/Lamb, Inc., a company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its office at 515, Post Oak Boulevard, 77027 Houston, Texas, United States of America ("Lamb"); and

- WII Rental Company, a company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America ("WII" and together with WLS and Lamb, the "Contributors"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- WLS is the sole shareholder of "Weatherford Investment (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 85.552, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, on December 22, 2001, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" (the "Memorial") number 676 dated May 2, 2002 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 30 June 2011, not yet published in the Memorial.

II.- That the 6,831,966 (six million eight hundred thirty one thousand nine hundred sixty six) shares with a nominal value of USD 27 (twenty-seven United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 15,948,522 (fifteen million nine hundred forty eight thousand five hundred twenty two United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 184,463,082 (one hundred eighty four million four hundred sixty three thousand eighty two United States Dollars) to USD 200,411,604 (two hundred million four hundred eleven thousand six hundred four United States Dollars) by the issue of 590,686 (five hundred ninety thousand six hundred eighty six) shares with a nominal value of USD 27 (twenty seven United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 366,800,022.97

(three hundred sixty six million eight hundred thousand twenty two United States Dollars and ninety seven Cents), by way of contributions in kind;

3. Subscription and payment by (i) Weatherford Luxembourg S.à r.l., (ii) Weatherford/Lamb, Inc. and (iii) WII Rental Company of the new shares by way of contributions in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by WLS, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that WLS waives its right to prior notice of the current meeting; WLS acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of WLS within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 15,948,522 (fifteen million nine hundred forty eight thousand five hundred twenty two United States Dollars) (the "Share Capital Increase") so as to raise it from its current amount of USD 184,463,082 (one hundred eighty four million four hundred sixty three thousand eight hundred two United States Dollars) to USD 200,411,604 (two hundred million four hundred eleven thousand six hundred four United States Dollars) by the issuance of 590,686 (five hundred ninety thousand six hundred eighty six) new shares with a nominal value of USD 27 (twenty-seven United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to 366,800,022.97 (three hundred sixty six million eight hundred thousand twenty two United States Dollars) (the "Global Share Premium").

The New Shares shall be subscribed and paid-up, as well as the Global Share Premium, as follows:

- WLS subscribes to 479,398 (four hundred seventy nine thousand three hundred ninety eight) out of the New Shares, subject to the payment of an amount of USD 297,692,890 (two hundred ninety seven million six hundred ninety two thousand eight hundred ninety United States Dollars) of the Global Share Premium, through the contribution in kind consisting of certain claims in an aggregate amount of USD 310,636,636 (three hundred ten million six hundred thirty six thousand six hundred thirty six United States Dollars) held by WLS ("Contribution 1");

- Lamb subscribes to 97,411 (ninety seven thousand four hundred eleven) out of the New Shares, subject to the payment of an amount of USD 60,489,456.92 (sixty million four hundred eighty nine thousand four hundred fifty six United States Dollars and ninety two Cents) of the Global Share Premium, through the contribution in kind of certain claims in an aggregate amount of USD 63,119,553.92 (sixty three million one hundred nineteen thousand five hundred fifty three United States Dollars) held by Lamb ("Contribution 2"); and

- WII subscribes to 13,877 (thirteen thousand eight hundred seventy seven) out of the New Shares, subject to the payment of an amount of USD 8,617,676.05 (eight million six hundred seventeen thousand six hundred seventy six United States Dollars and five Cents) of the Global Share Premium, through the contribution in kind of certain claims in an aggregate amount of USD 8,992,355 (eight million nine hundred ninety two thousand three hundred fifty five United States Dollars) held by WII ("Contribution 3" and together with Contribution 1 and Contribution 2, the "Contributions").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscriptions and the payments by the Contributors of the New Shares and the Share Premium through the Contributions as described above.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervene the Contributors all here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of proxies given under private seal, who declare to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Global Share Premium. The New Shares as well as the Global Share Premium have been fully paid up by the Contributors through the Contributions, which are now at the disposal of the Company.

*Valuation*

The net value of the Contributions amounts to USD 382,748,544.97 (three hundred eighty two million seven hundred forty eight thousand five hundred forty four United States Dollars and ninety seven Cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 30 June 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contribution's existence*

Proofs of the Contributions have been given to the Company.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

a) Mr. Brian Moncur, category A manager, professionally residing at 41, Gilbert Road, , AB 219 AN Aberdeen, Scotland, United Kingdom;

b) Mr. William G. Fulton, category A manager, professionally residing at 36 Brimmond Drive, Westhill, AB 326 SZ Aberdeen, Scotland, United Kingdom; and

c) Mr. Peter Lovasz, category B manager, residing at 10, rue du Marché, L-8252 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg; all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contributions, expressly agree with the description of these Contributions, with their valuation, and confirm the validity of the subscriptions and payments.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Weatherford Luxembourg S.à r.l.: 7,311,364 (seven million three hundred eleven thousand three hundred sixty four) shares with a nominal value of USD 27 (twenty-seven United States Dollars) each;

- Weatherford/Lamb, Inc.: 97,411 (ninety seven thousand four hundred eleven) shares with a nominal value of USD 27 (twenty-seven United States Dollars) each; and

- WII Rental Company: 13,877 (thirteen thousand eight hundred seventy seven) shares with a nominal value of USD 27 (twenty-seven United States Dollars) each.

The notary acts that the 7,422,652 (seven million four hundred twenty two thousand six hundred fifty two) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contributions having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 200,411,604 (two hundred million four hundred eleven thousand six hundred four United States Dollars) represented by 7,422,652 (seven million four hundred twenty two thousand six hundred fifty two) shares with a nominal value of USD 27.- (twenty-seven United States Dollars) each.”

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-)

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le trentième jour de juin, à 16h30.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Weatherford Luxembourg S.à r.l., une société constituée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social sis au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.925 (“WLS”);

- Weatherford/Lamb, Inc., une société constituée selon le droit de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 515, Post Oak Boulevard, 77027 Houston, Texas, Etats-unis d'Amérique, immatriculée au registre de commerce du Delaware sous le numéro 752275001-2311330 (“Lamb”),

- WII Rental Company, une société constituée selon le droit de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-unis d'Amérique, et immatriculée au registre de commerce du Delaware sous le numéro 2701034 («WII», ensemble avec WLS et Lamb, les «Apporteurs»),

Ici représentées par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été paraphées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrites ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. WIS est l'associé unique de «Weatherford Investment (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 85.552, constituée selon un acte notarié reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 22 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 676 du 2 mai 2002 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 30 juin 2011, en cours de publication au Mémorial.

II. Que les 6.831.966 (six millions huit cent trente-et-un mille neuf cent soixante-six) parts sociales d'une valeur nominale de 27 USD (vingtsept Dollars américains) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment informé au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la société d'un montant de 15.948.522 USD (quinze millions neuf cent quarante-huit mille cinq cent vingt-deux Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 184.463.082 USD (cent quatre-vingt-quatre millions quatre cent soixante-trois mille quatre-vingt-deux Dollars américains) à un montant de 200.411.604 USD (deux cent millions quatre cent onze mille six cent quatre Dollars américains) par l'émission de 590.686 (cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-six) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 27 USD (vingt-sept Dollars américains) chacune, soumise au paiement d'une prime d'émission globale de 366.800.022,97 USD (trois cent soixante-six millions huit cent mille vingt-deux Dollars américains et quatre-vingt-dix-sept centimes), par voie d'apports en nature;

3. Souscription et paiement par (i) Weatherford Luxembourg S.à r.l., (ii) Weatherford/Lamb, Inc. et (iii) WII Rental Company des nouvelles parts sociales par voie d'apports en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du paragraphe 1 l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par WLS, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que WLS renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; WLS reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de WLS dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 15.948.522 USD (quinze millions neuf cent quarante-huit mille cinq cent vingt-deux Dollars américains) (l'«Augmentation de capital Social») afin de le porter de son montant actuel de 184.463.082 USD (cent quatre-vingt-quatre millions quatre cent soixante-trois mille quatre-vingt-deux Dollars américains) à un montant de 200.411.604 USD (deux cent millions quatre cent onze mille six cent quatre Dollars américains) par l'émission de 590.686 (cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-six) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 27 USD (vingt-sept Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), soumise au paiement d'une prime d'émission globale de 366.800.022,97 USD (trois cent soixante-six millions huit cent mille vingt-deux Dollars américains et quatre-vingt-dix-sept centimes) (la «Prime d'Emission»).

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et libérées, ainsi que la Prime d'Emission, tel qu'il suit:

- WLS souscrit à 479.398 (quatre cent soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-huit) des Nouvelles Parts Sociales, sujettes au paiement d'un montant de 297.692.890 USD (deux cent quatre-vingt-dixsept millions six cent quatre-vingt-douze mille huit cent quatre-vingt-dix Dollars américains) de la Prime d'Emission par l'apport en nature de certaines créances d'un montant total de 310.636.636 USD (trois cent dix millions six cent trente-six mille six cent trente-six Dollars américains) détenues par WLS (l' «Apport 1»);

- Lamb souscrit à 97.411 (quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent onze) des Nouvelles Parts Sociales, sujettes au paiement d'un montant de 60.489.456,92 USD (soixante millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent cinquante-six Dollars américains et quatre-vingt-douze centimes) de la Prime d'Emission par l'apport en nature de certaines créances d'un montant total de 63.119.553,92 USD (soixante-trois millions cent dix-neuf mille cinq cent cinquante-trois Dollars américains et quatre-vingt-douze centimes) détenues par Lamb (l' «Apport 2»); et

- WII souscrit à 13.877 (treize mille huit cent soixante-dix-sept) des Nouvelles Parts Sociales, sujettes au paiement d'un montant de 8.617.676,05 USD (huit millions six cent dix-sept mille six cent soixante-seize Dollars américains et cinq centimes) de la Prime d'Emission par l'apport en nature de certaines créances d'un montant total de 8.992.355 USD (huit millions neuf cent quatre-vingt-douze mille trois cent cinquante-cinq Dollars américains) détenues par WII (l' «Apport 3»),

#### *Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter les souscriptions et les paiements par les Apporteurs des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par les Apports tels que décrits ci-avant.

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Interviennent ensuite les Apporteurs, ici représentés par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu de procurations données sous seing privé, lesquels déclarent souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'émission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement payées par les Apporteurs par la voie des Apports, lesquels sont maintenant à la disposition de la Société.

#### *Evaluation*

La valeur nette des Apports s'élève à 382.748.544,97 USD (trois cent quatre-vingt-deux millions sept cent quarante-huit mille cinq cent quarante-quatre Dollars américains et quatre-vingt-dix-sept centimes).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport datée du 30 juin 2011, qui devra rester annexée à cet acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

#### *Preuve de l'existence des apports*

Une preuve de l'existence des Apports a été donnée à la Société.

#### *Intervention des gérants*

Sont ensuite intervenus:

a) M. Brian Moncur, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement au 41, Gilbert Road, AB 219 AN Aberdeen, Ecosse, Royaume-Uni;

b) M. William G. Fulton, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement au 36 Brimmond Drive, Westhill, AB 326 SZ Aberdeen, Ecosse, Royaume-Uni; et

c) M. Peter Lovasz, gérant de catégorie B, demeurant au 10, rue du Marché, L-8252 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison des Apports, acceptent expressément la description de ces Apports et leur évaluation, et confirment la validité du paiement.

#### *Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est le suivant:

- Weatherford Luxembourg S.à r.l.: 7.311.364 (sept millions trois cent onze mille trois cent soixante-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de 27 USD (vingt-sept Dollars américains);

- Weatherford/Lamb, Inc.: 97.411 (quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent onze) parts sociales ayant une valeur nominale de 27 USD (vingt-sept Dollars américains); et

- WII Rental Company: 13.877 (treize mille huit cent soixante-dixsept) parts sociales.

Le notaire établit que les 7.422.652 (sept millions quatre cent vingt-deux mille six cent cinquante-deux) parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement prendre la résolution ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et les Apports ayant été totalement réalisées, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 200.411.604 USD (deux cent millions quatre cent onze mille six cent quatre Dollars américains), représenté par 7.422.652 (sept millions quatre cent vingt-deux mille six cent cinquante-deux) parts sociales de 27 USD (vingt-sept Dollars américains) chacune.»

*Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch sur Alzette, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes comparantes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9126. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé):* Line Gerard.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011110368/281.

(110126435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

**Miroglio Finance Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 138.911.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the 4<sup>th</sup> of July.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

MIROGLIO S.p.A., Via S. Margherita, 23, I-12051 Alba, Italy, having a share capital of EUR 296.700.000.-, Italian fiscal code n°IT 00164430043, N°R.E.A. CN-25704,

here represented by Mrs Vania BARAVINI, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on the 30<sup>th</sup> of June 2011 in Alba, which proxy shall remain attached to the present deed, hereafter named «the sole shareholder».

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

-That the société anonyme MIROGLIO FINANCE SERVICES S.A., registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 138.911, established and with registered office at 7, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

hereafter named the Company,

has been constituted according to a deed received by Maître Paul Bettingen on the 28<sup>th</sup> of April 2008, deed published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No on 1538 on the 20<sup>th</sup> of June

The articles of incorporation were never amended.

- That the share capital of the Company is established at EUR 151.160.000.-, represented by 7.504 shares without nominal value

- That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company;

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that:
  - all the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned;
  - he irrevocably declares to take over with effect from today, all the liabilities of the Company as detailed in the attached exhibit;
  - he declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities;
  - that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid;
  - that the remaining net assets is distributed to the sole shareholder;
  - The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by Trustser S.A., 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg acting as "commissaire to the liquidation";
  - That the liquidation of the Company is done and finalised;
  - That full discharge is granted to the Company's Directors and Commissaire for their respective duties;
  - That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at: 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the translation in french / Suit la traduction française:**

L'an deux mille onze, le quatre juillet.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

MIROGLIO S.p.A., Via S. Margherita, 23, I-12051 Alba, Italie, ayant un capital social de EUR 296.700.000.-, code fiscal italien n°IT 00164430043, N°R.E.A. CN-25704,

ici représenté par Mme Vania BARAVINI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 30 juin 2011 à Alba, laquelle procuration reste jointe au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée MIROGLIO FINANCE SERVICES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 138.911, établie et ayant son siège social au 7, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

ci-après nommée la "Société",

a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen en date du 28 avril 2008, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1538 du 20 juin 2008

Les statuts de la société n'ont jamais été modifiés.

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 151.160.000.- représenté par 7.504 actions sans désignation de valeur nominale;

- Que l'actionnaire unique est propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société et qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter:

\* que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné;

\* qu'il déclare irrévocablement reprendre avec effet à partir de ce jour tout le passif de la Société tel que détaillé dans la situation en annexe du présent acte;

\* que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel;

\* qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

\* que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Trustser S.A., 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, désigné "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version anglaise, le texte français fera foi.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BARAVINI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, actes civils le 12 juillet 2011, RED/2011/1422: Reçu soixante quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011115414/107.

(110132140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

### **PGF II (Lime) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.735.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle le 1<sup>er</sup> août 2011*

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 Décembre 2011:

1. Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg: administrateur de la Société;

2. Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg: administrateur de la Société;

3. Monsieur Mark CRADER, demeurant professionnellement à The Wall House, Boundway Hill, SO41 6EN, Sway Royaume Uni: administrateur de la Société;

4. La société Ernst & Young Luxembourg, ayant son siège social à 7 Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach, Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88019; commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011115461/21.

(110132190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

### **Ravara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 76.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120858/10.

(110138455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.